

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 17 MAI 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11
Date de la convocation : 07 mai 2024 Date d'affichage : 07 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.
Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h06 – à partir de la délibération n°2024-025), M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (arrivé à 20h06 – à partir de la délibération n°2024-025), M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN,

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mme Adeline HENNICHÉ (Pouvoir à M. François PARIS), Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET), Mme Alicia GUILLOT-BERNIER (Pouvoir à Mr Serge PAGET)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2024-024

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention Sylv'ACCTES Rhône-Alpes 2024

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire, rapporteur, a fait connaître les travaux en forêt communale au Conseil Municipal proposés par les services de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'année 2024.

La nature des travaux est la suivante :

Travail du sol à la pelle araignée : parcelle C sur une surface de 1.5 hectare

Le montant estimatif des travaux est de **3 860€ HT**

Ces travaux ont été validés lors du conseil municipal du 22 mars 2024.

Monsieur l'adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

☞ Dépenses subventionnables : pour un montant de **3 860€ HT**

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Sylv'ACCTES : **1 930€**
- Montant total des aides : **1 930€**
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : **1 930€ HT**

Le Conseil Municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 21 mai 2024

Télétransmis en Sous-préfecture le **27 MAI 2024**
Affiché le **27 MAI 2024**

Le Maire,
Mr François PARIS



La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS